TABLEAUX DES GARANTIES

TRANQUILOC / Assurance location saisonnière

POLICE N°01049724

FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
			ANNULATION	
x	x	x	1/ Annulation en Périls dénommés 2/ Annulation en toutes causes justifiées Dont Extension COVID Extension annulation de cure	25 000 € par location Franchise : néant
			INTERRUPTION DE SÉJOUR	
x	x	x	Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis en cas de rapatriement ou retour anticipé Dont Extension COVID	25 000 € par location Franchise : néant
			ARRIVÉE TARDIVE	
x	x	x	Arrivée tardive Dont Extension COVID	Au delà de 24 heures Maximum 3 jours remboursables
			RESPONSABILITÉ CIVILE VILLÉGIATURE	
	x	x	Responsabilité civile villégiature en cas d'incendie, explosion, dégât des eaux pour les dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers appartenant au propriétaire des locaux loués	1 500 000 € maximum par Sinistre Franchise : 80 € (après épuisement de la caution)
	x	x	Recours des voisins et des Tiers	Jusqu'à 250 000 € Franchise : 80 €
	x	x	En cas de dommages accidentels matériels causés aux biens mobiliers et aux biens immobiliers appartenant au propriétaire du local Assuré	Jusqu'à 8 000 € par Sinistre dont Bris de glace 2 500 € Maximum (après épuisement de la caution) Franchise : 30 €
	x	x	Dommages aux biens mobiliers sans facture	Jusqu'à 200 € (après épuisement de la caution)
	x	x	Dommages aux biens du Locataire et des occupants par suite d'incendie, d'explosion ou des dégâts des eaux dans les locaux loués	Jusqu'à 15 000 €
	x	x	Dont perte de loyer et privation de jouissance	Jusqu'à 30 000 €

FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
			ANTI-SURPRISE	
	x	x	- Non-conformité - Transaction frauduleuse Dont inexistence du bien loué	10 000 € maximum par location
			OBJET OUBLIÉ DANS LA LOCATION	
	x	x	Objet oublié dans la location	150 € maximum et 1 objet par location
			INDISPONIBILITÉ DU BIEN LOUÉ	
	x	x	Indisponibilité du bien loué	10 000 € maximum
			RÉFECTION DE CLEFS SUITE À UNE PERTE OU VOL	
	x	x	Réfection de clés suite à une perte ou vol	100 € maximum par séjour
			BAGAGES	
		x	Perte, vol ou détérioration des Bagages	1 500 € maximum par personne pour l'ensemble des bagages (non cumulatif) dont 50% pour les objets précieux et 5 000 € par Séjour
			FRAIS VÉTÉRINAIRES D'URGENCE	
		x	Frais vétérinaires d'urgence	150 € maximum par Séjour
			VÉHICULE DE REMPLACEMENT	
		x	En cas de panne, vol ou accident matériel	Remboursement des frais de location d'un véhicule de remplacement 3 jours maximum par Séjour

Vous êtes exclusivement couvert par les garanties prévues dans la formule souscrite.